


Géo2France ©IGN-Scan 25° 2018, "copie et reproduction interdites".

 Périmètre de la D.U.P.

Vu pour être annexé au présent arrêté

 - 1/10 000 ème

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet

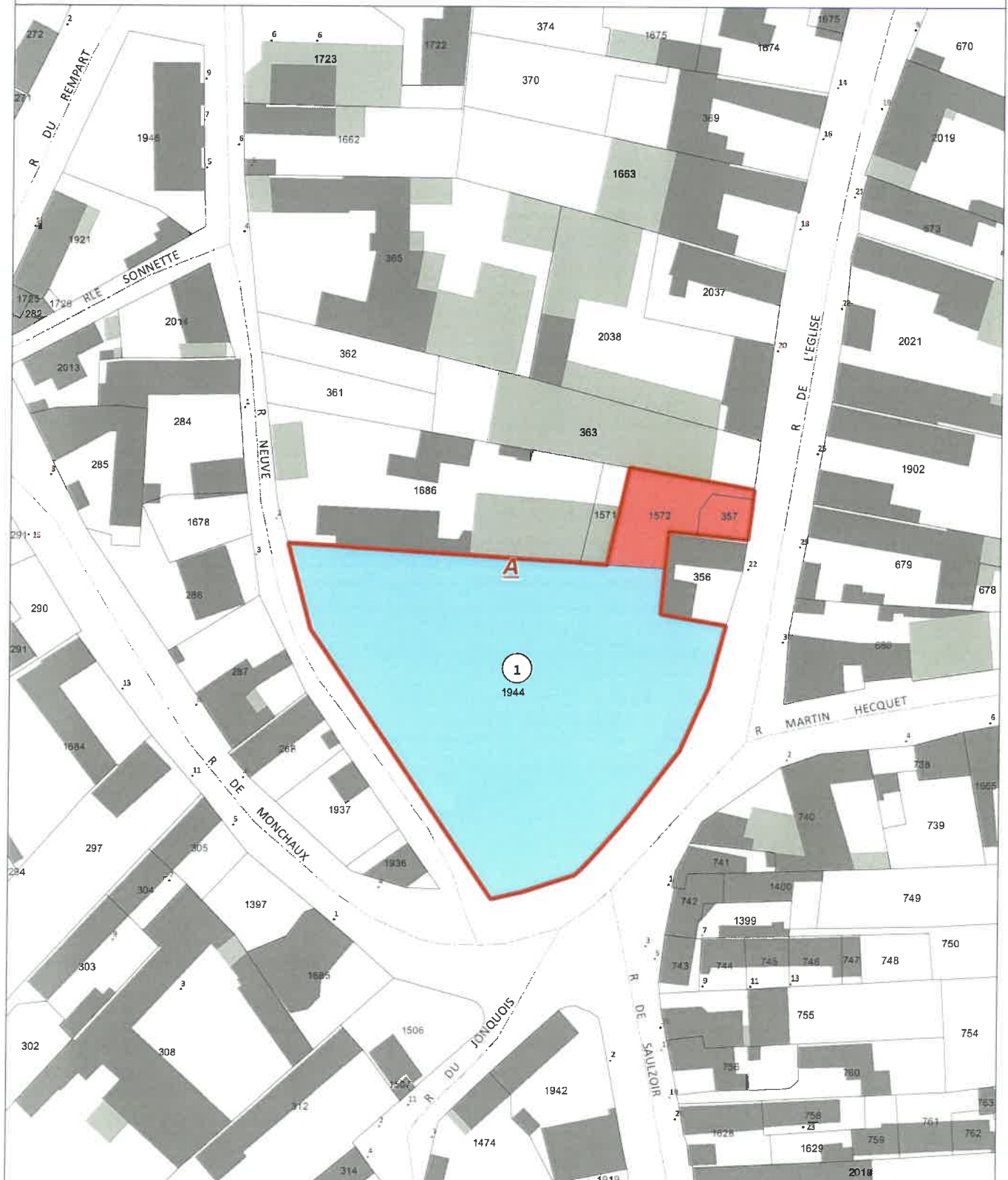
epf - Atelier de cartographie - Le 10/05/2022


Guillaume QUENET

Guillaume QUENET

OP2225


Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
Verchain-Maugré - Centres-bourgs ruraux, rue Neuve
Plan parcellaire de la D.U.P.




©IGN-BD Adresse® 2018, "copie et reproduction interdites". Données cadastrales DGFiP - 2021.




 Périmètre de la DUP

 Parcelle à maîtriser dans le cadre de la Procédure d'Utilité Publique.

 Numéro parcellaire des biens à acquérir

 Foncier acquis par l'EPF

 Section(s) cadastrale(s)

Commune : VERCHAIN MAUGRE

Identité des propriétaires tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles :

Monsieur Michel DUSSART né à FAMARS (Nord) le 19 juin 1925 décédé le 21 juin 2018.

Propriétaires réels ou présumés tels :

Succession en cours par Maître PANTOU à Valenciennes.

M. DUSSART Jean-Michel

Né le 1^{er} mai 1948 à Verchain-Maugré (59227).

Adresse : 639, rue du Sarloton – 59144 GOMMEGNIES

Mme DUSSART Maryvonne épouse de Monsieur Michel DULIEU

Née le 30 octobre 1953 à Gravelines (59820).

Adresse : 25 Avenue des Alpilles – 13350 CHARLEVAL

M. DUSSART Daniel

Né le 10 octobre 1951 à Verchain-Maugré (59227).

Adresse : 83 Route de Valenciennes – 59198 HASPRES

Mme DUSSART Simone Epouse de Monsieur Francis MARCHAND.

Née le 4 juin 1955 à Valenciennes (59300).

Adresse : 27 Route de Valenciennes – 59530 ORSINVAL

Origine de propriété :

Donation, le 16 mai 1967 par Me Delmotte, notaire, de M. Jean DUSSART né le 2 octobre 1879 et de Mme BURY Virginie née le 19 septembre 1881 son épouse, publiée au bureau des hypothèques de Valenciennes le 2 août 1967, volume 1942 n°29.

REFERENCES CADASTRALES

		CONTENANCE A EXPROPRIER		N° DU PLAN PARCELLAIRE	
Section	N°	Lieudit	Contenance	Nature	
A	1944	Rue de l'Eglise	3 324 m ²	non bâti	1

Vu pour être annexé au présent arrêté

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet


Guillaume QUENET